

Question présentée par le député:

M. Patrick Lussi

Date de dépôt: 7 mai 2013

Question écrite urgente

Bourses d'études: à un mois de la fin de l'année académique, ils attendent toujours une décision!

La nouvelle loi sur les bourses et prêts d'études (LBPE) entrée en vigueur le 1^{er} juin 2012 visait à aligner Genève sur le concordat intercantonal. En pratique, le nouveau système mis en place se révèle être une catastrophe pour une grande partie des étudiants qui, à un mois de la fin de l'année académique, n'ont toujours pas reçu la bourse censée assurer leur subsistance depuis le mois de septembre.

Alors que les autres cantons concordataires ne semblent pas connaître de retard dans la prise des décisions, Genève peine à s'adapter. Toutes les catégories d'étudiants sont touchées: universitaires, étudiants du postobligatoire et apprentis n'échappent pas à l'absence de rapidité résultant des lourdeurs du nouveau système. De nombreuses personnes regrettent l'ancien système de l'ancienne loi sur l'encouragement aux études qui, relativement automatique, permettait de traiter rapidement les demandes tout en étant peu onéreux en frais administratifs.

Il faut dire que le système découlant de la LBPE, voulant éviter le cas hypothétique que deux étudiants appartenant à des familles de niveau social différent reçoivent des allocations identiques, exige la prise d'une décision individuelle et concrète pour chaque demande. Ainsi, les étudiants doivent remplir une déclaration plus complexe que leur propre déclaration d'impôts. Les documents exigés par l'administration vont des déclarations fiscales des parents aux revenus annexes des frères et sœurs, sans oublier le bail à loyer des géniteurs et d'autres informations sur la fratrie.

Les demandeurs de bourses d'études craignent que l'administration, qui a déjà pris six mois pour collecter l'ensemble des documents, ne prenne six mois de plus pour arrêter les décisions individuelles, soumises par ailleurs à voie de recours.

Mes questions sont les suivantes:

- 1) *Combien de bourses d'études ont-elles été octroyées pour l'année académique 2011-2012?*
- 2) *Quel était le budget alloué à l'octroi de bourses et aux frais administratifs pour 2011-2012?*
- 3) *Quelle était la dotation en personnel prévue pour l'octroi des bourses d'études en 2011-2012?*
- 4) *Dans quels délais étaient attribuées les bourses d'études sous l'empire de la loi sur l'encouragement aux études?*
- 5) *Combien de bourses d'études ont-elles été octroyées pour l'année académique 2012-2013?*
- 6) *Quel est le budget alloué à l'octroi de bourses et aux frais administratifs pour 2012-2013?*
- 7) *Quelle est la dotation en personnel prévue pour l'octroi des bourses d'études en 2012-2013?*
- 8) *Comment le Conseil d'Etat évalue-t-il l'indice de satisfaction de la LBPE pour les étudiants, pour les services et pour les finances publiques?*